

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL****DATE DE CONVOCATION :**

22 mai 2026

**Séance publique du jeudi 28 mai 2026**

La séance a été ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de madame Marianne ROUSSET, maire de Larmor-Plage.

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

**Présidente :** Madame Marianne ROUSSET

**Secrétaire de séance :** Madame Sonia DE MEYER

**QUORUM :**

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations : 2
- Absents : 1
- Votants : 28

**ETAIENT PRÉSENTS :** Mme Marianne ROUSSET, M. Stéphane LOHÉZIC, Mme Sonia DE MEYER, M. Jacques LE GUENNEC, Mme Véronique JEFFROY, M. Sébastien GUILLIN, Mme Annabelle MERCIER, M. Stéphane LOPEZ, Mme Annick COULON, Mme Katherine GIANNI, M. Didier KERVAZO, Mme Alexane DUPUIS, M. Hervé LE FLOCH, Mme Sabine GUERLAIS, M. Robert MIGNONE, Mme Catherine SCIEUX, Mme Victoire DOHET, M. Dominique TAILHARDAT, Mme Laëtitia HOUDART, M. Jean-Marc PERON, Mme Claire FOURGASSIÉ LIÈVRE, M. Jean-François COURTAY, M. Jean-Louis MILÈS, Mme Patricia LE FLOC'H, M. Gabriel LE SEIGLE, Mme Catherine COICAUD, M. Nicolas GRIS.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :** M. Francis RUBIANO à M. Robert MIGNONE ; M. Pierre LE CLANCHE à Mme Sonia DE MEYER.

**Objet : Compte Financier Unique 2025 (CFU)**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise qu'au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026, un compte financier unique (CFU) doit être adopté par les collectivités territoriales.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Ainsi, le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable.

Vu l'avis du **bureau municipal** du 7 mai 2026 ;

Vu l'avis de la **commission RESSOURCES** du 21 mai 2026 ;

Considérant que Mme Marianne ROUSSET, maire se retire pour confier la présidence de l'assemblée à M. Sébastien GUILLIN.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** le compte financier unique pour l'exercice 2025 du Budget Principal, dressé conjointement par le Maire et le comptable public.

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITÉ.**

LARMOR-PLAGE, le 1<sup>er</sup> juin 2026

**LE MAIRE**  
Marianne ROUSSET

